



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de publication : 07 juillet 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 77/21

Objet

Rapport annuel d'activité de
la Commission Consultative
des Services Publics Locaux
– Année 2020

Secrétaire de séance

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Rapporteur :

Isabelle MANGIN

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L. Croiserat, J.P. Cuiet, J.M. Daubigny, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M. Rebillard, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.B. Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P. Cuiet, A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P. Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M. Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, G. Ginét, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pavvret, H. Prat.

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année N-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante.

Conformément aux exigences législatives énoncées ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le rapport d'activité 2020 ci-annexé de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Dole,
Le 29 juin 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



RAPPORT D'ACTIVITES 2020

1) PREAMBULE

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cet article a été modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, en vigueur au 1^{er} janvier 2008, indiquant que « le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. »

Article également modifié par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

2) FONCTIONNEMENT ET ROLE DE LA COMMISSION

Cette Commission doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public, en régie ou encore sur tout projet de concession, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Cette Commission doit, chaque année et avant le 1^{er} juillet, dresser un rapport de son activité pour l'année N-1, qui est soumis à l'assemblée délibérante.

Les compétences de la Commission sont de deux ordres :

→ La Commission examine annuellement, sur rapport de son Président :

- les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public et concessionnaires ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie autonome,
- les rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement et des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

→ La Commission est consultée pour avis :

- avant délibération du Conseil Communautaire sur les projets de délégation de service public,
- avant décision portant création de régie autonome.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

3) COMPOSITION

Elle est présidée par le Président de l'EPCI (ou son représentant par voie d'arrêté). Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission.

La composition de la Commission a été fixée par la délibération n° GD 29/20 du 22 juillet 2020, adoptée à l'unanimité.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette Commission, outre son Président, 10 membres élus et d'appeler à participer aux travaux de la Commission des membres d'associations représentatives des compétences principales de l'EPCI :

- associations représentatives en matière de protection de l'environnement,
- associations représentatives du monde économique et commercial, et de la garantie des droits des consommateurs,
- associations représentatives des usagers des transports.

Les 10 membres élus de cette commission sont :

Gérard FERNOUX COUTENET	Séverine CALINON
Christophe MONNERET	Grégory SOLDAVINI
Maurice HOFFMANN	Olivier LACROIX
Bernard GUERRIN	Sylvette MARCHAND
Alain DIEBOLT	Bruno CHEVAUX

4) TRAVAIL DE LA COMMISSION

La CCSPL s'est réunie le 9 septembre 2020 et le 10 décembre 2020.

1. Commission du 9 septembre 2020 :

Lors de la Commission du 9 septembre 2020, les délégations de service public suivantes ont été examinées :

- **Délégation de service public du Golf du Val d'Amour à la société BLUE GREEN :**

La société BLUE GREEN a présenté son rapport annuel 2019 de délégation de service public.

- **Compte-rendu financier :**

Le chiffre d'affaires du golf du Val d'Amour connaît une augmentation de 9 681 € soit une augmentation de +6% par rapport à 2018.

Celle-ci s'explique en grande partie par :

- Une augmentation du CA Abonnement (+3,1%)
- Une augmentation du CA Green fees (+16,6%)
- Une augmentation du CA practices (+25,9%)

Le nombre d'abonnés est de 258.

Les charges d'activités s'élèvent à 30 461 € et représentent une diminution de 27,2% par rapport à l'exercice 2018.

Cette diminution, s'explique par une forte diminution des achats d'engrais (- 6 408 €) : utilisation du stock de 2018 et une diminution de l'énergie (-39,2%)

A l'inverse les charges de personnel connaissent une augmentation de 37,5 % en raison de l'arrêt des emplois d'avenir.

Elles s'élèvent pour 2019 à 123 981€.

Le résultat brut d'exploitation de l'activité Golf est en forte diminution par rapport à 2018 - 43,7 % soit - 12 792 euros.

Concernant le chiffre d'affaires « enseignement » :

Il connaît une légère baisse » de 3,9%.

La rentabilité de l'activité d'enseignement s'améliore mais reste cependant déficitaire et atteint une perte de 10 887€.

La société a mené un travail de fond sur la création de nouveaux golfeurs et faire connaître le golf auprès des entreprises pour des journées découvertes et/ou de cohésion.

Le résultat brut d'exploitation de l'activité Enseignement s'améliore par rapport à 2018 (il y a une amélioration de 19.3% soit 2610€).

Concernant le chiffre d'affaires « boutique » :

L'année 2019 connaît une diminution du chiffre d'affaires du Proshop (-13,2%).

Elle s'explique surtout par une baisse des ventes du matériel (- 5 917€) et d'accessoires (- 1 342€).

La vente de vêtements reste stable (+2,6%).

Le résultat brut d'exploitation de l'activité Boutique augmente très fortement par rapport à 2018, + 86,1% soit + 5 656 euros.

Concernant le chiffre d'affaires « restaurant » :

L'activité restauration s'est limitée en 2019 à l'exploitation du bar durant les périodes hivernales de janvier à mars et de novembre à décembre. Le chiffre d'affaires a chuté par rapport à l'année précédente, en effet il a diminué de 68.2%.

Le résultat brut d'exploitation de l'activité Restaurant a augmenté par rapport à 2018, il passe en positif, + 530,2% soit + 2 713 euros par rapport à 2018. Cela est principalement dû à une meilleure gestion des stocks et des prix proposés.

- Compte-rendu social :

La masse salariale du golf s'élève en 2019 à 185 373 € il s'agit de notre centre de coût le plus important en valeur et pèse pour 49 % de notre chiffre d'affaires.

- Données d'activité :

Abonnements :

Le nombre d'abonnements a progressé tout au long de l'année pour atteindre 258 membres au 31 décembre 2019 contre 260 en 2018.

104 abonnés « extérieurs » (120 en 2018) soit une régression de 13%

153 abonnés résidents (140 en 2018) soit une progression de 128%

Globalement les abonnements « extérieurs » ou « résidents » évoluent de la même façon, le nombre d'abonnements résident reste le plus important. Cependant le nombre d'abonnés résident du Grand Dole est, en 2019, largement supérieur aux extérieurs.

Les événements organisés en 2019 :

=> Sponsorisées :

10 compétitions

Une moyenne de 53,39 participants

=>Caritatifs :

1 compétitions

Une moyenne de 57 participants

- Compte-rendu technique :

Les opérations et travaux engagés en 2019 ont été par exemples :

- Rebouchage des trous sur les fairways pour gagner en faciliter de jeux.
- Découpe des bunkers
- Réalisation de la première scarification des greens et sablage (top dressing) sert à améliorer la roule de la balle
- Élagage de l'allée du parking jusqu'au club

- Réparations des pompes et changement du ballon à la station de pompage
- Carottage des greens et sablage
- Regarnissage des fairways et des départs des trous 2 et 9 pour les Golfeuses.
- Travaux de mise en eau du practice (trancher de 200 m)
- Réalisation d'un trop plein au trou numéro 8

Réalisation et investissements :

- Réparation du gator remplacement du châssis
- Réparation et changement du ballon
- Tondeuse à green
- Tondeuse à fairway
- Machine à lave balle
- Ramasse balle

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel d'activités 2019.

• **Délégation de service public de l'assainissement non collectif (SPANC) aux sociétés SOGEDO et LYONNAISE DES EAUX :**

Durant l'année 2019 le délégataire a réalisé 542 (contre 358 en 2018) contrôles d'installations, dont les résultats ont été classés en 4 types :

- Classe 1 – Réhabilitation urgente : 16
- Classe 2 – Installation acceptable en l'état, aménagements nécessaires : 314
- Classe 3 – Bon état de fonctionnement général : 212
- Classe 4 : Absence de l'occupant ou installation récente ou pas encore visitée : 0

Par ailleurs les contrôles pour vente, de conception et de réalisation se sont poursuivis.

- Nombre de contrôles de conception : 28 (27 favorables et 1 défavorable)
- Nombre de contrôles de réalisation : 22 (tous favorables)

Autres points du rapport :

- Nombre de factures émises : 4 899 (contre 4 728 en 2018)
- Le taux de réclamation : 0
- Population desservie par le SPANC de 6757 (estimée)
- Taux de conformité des installations de 66,3%
- Les comptes annuels de résultat : résultat de - 2 412 €

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel d'activités 2019.

• **Délégation de service public de transport urbain à la société CAR POSTAL :**

La société CAR POSTAL a présenté son rapport annuel 2019 de délégation de service public.

Le 1er septembre 2016, l'agglomération du Grand Dole a renouvelé CarPostal Dole en lui confiant l'exploitation du réseau de transport en commun sur son territoire jusqu'au 31 août 2023.

Le nouveau réseau TGD propose une organisation adaptée aux nouveaux enjeux et attentes de l'agglomération : offrir un service de transport de qualité, innovant et optimisé.

L'offre de transport repose sur quelques principes d'élaboration :

- répondre aux besoins scolaires
- concentrer l'offre sur les potentiels de déplacement (standard d'offre en fonction de la population et de l'analyse de la fréquentation)
- parcours plus directs
- cadencement

En septembre 2018, l'avenant n°3 a permis l'adaptation du service au nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, aux nouveaux rythmes scolaires et l'ajustement de quelques services au regard des besoins.

En septembre 2019, l'avenant n°4 a apporté des améliorations aux conditions d'exploitation du réseau avec un nouveau service en ligne 2, l'intermodalité avec l'aire de covoiturage de Choisey et l'ajustement de quelques services au regard des besoins.

⇒ Les évènements marquants :

3 courses ajoutées en ligne 2

Pour répondre à la sortie principale du Collège de l'Arc de 16h35 direction La Paule ainsi qu'au problème de surcharge de la ligne 2 en heure de point entre 15h30 et 18h00, les courses suivantes ont été ajoutées :

- Départ à 15h15 des Grandes Epenottes
- Départ à 16h10 de Tavaux
- Départ 17h15 des Grandes Epenottes

Intermodalité avec l'aire de covoiturage :

La ligne 1 a été prolongée jusqu'à Choisey Autoroute et dessert l'arrêt de l'aire de covoiturage Transfert de l'école des Commards vers l'école Wilson :

L'école élémentaire des Commards a été déplacée à l'école Wilson. Le Junior 9 a été adapté pour desservir maintenant La Paule – Rockfeller – Wilson chaque matin, midi et soir

Desserte de l'Aquaparc :

La piscine Barberousse étant fermée, les activités se concentrent sur le centre nautique Aquaparc. En 2018, la ligne 3 desservait l'Aquaparc entre les vacances de Pâques et de la Toussaint incluses. Le bilan de la fréquentation étant très faible en dehors de la période estivale, la desserte a été revue. Ainsi, l'Aquaparc n'est désormais desservi que lors des vacances d'été

Desserte de la ZI de Rochefort-sur-Nenon :

Le tracé de la ligne 13 est modifié sur la commune de Rochefort. Elle entre désormais dans la commune par le nouvel accès créé depuis la RD 973 et, elle dessert l'arrêt ZI en raison des besoins exprimés par les entreprises du secteur.

➤ **Le réseau TGD :**

- 3 lignes régulières urbaines
- 10 lignes régulières interurbaines
- 4 lignes sur réservation
- 16 services scolaires Junior pour les élèves du primaire
- 2 lignes Coeurs de ville
- Service FlexiJob
- Service de transport des personnes à mobilité réduite

Quelques chiffres :

	Chiffres 2019	Evolution – commentaires
Fréquentation totale	1 294 847 voyages	En hausse de 4.1% par rapport à 2018
Vente Tickets unitaires	147 955,08 €	En hausse de 3,34 %
Recettes commerciales	269 181,20 €	En progression (265 851,40 € en 2018)
Carte 10 voyages	7 553,53 €	En progression (6 8226,53 € en 2018)
Abonnement mensuel	24 379,38	En progression (19 961,64 € en 2018)
Abonnement annuel	19 545,65 €	En légère baisse (20 000,20 € en 2018)

➤ **VDole : Location de vélos**

14 vélos standards et 11 Vélos à assistance électriques sont proposés à la location pour des durées allant de 1 mois à 6 mois. Les vélos standards ont été loués à 23 personnes différentes au cours de l'année, et ont un taux d'occupation de 71.4%.

Les vélos à assistance électrique ont été loués à 28 personnes avec un taux d'occupation de 68.3%.

Afin de pouvoir satisfaire les nombreuses demandes, le règlement a été modifié en juillet 2019. La durée de location maximale des VAE est passée à 2 mois au lieu de 3 et les tarifs ont également été revus.

➤ Compte-rendu financier de la délégation – Réel 2019

Produits	4 903 738 €	Dont 3 830 245 € de participation de l'Autorité Organisatrice
Charges	4 698 611 €	
Résultat	205 127 €	Résultat positif

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2019.

• **Délégation de service public de gestion de l'équipement Dolexpo – Parc du Jura, à la Société Publique Locale Hello Dole :**

45 manifestations différentes ont eu lieu à Dolexpo en 2019 (+45%), réparties de la manière suivante :

- Activités économiques (réunions d'entreprise, assemblée générale...) : 22 (+144%)
- Salons (Foire de Dole, Festival de la Broderie...) : 9 (-10%)
- Activités diverses (Loto, Marché de Noël...) : 14 (+16%)

L'activité risque de connaître des ralentissements pour l'exercice 2020.

La SPL Hello Dole a pris des mesures conformément aux décisions gouvernementales en fermant l'accès au public des différents sites à compter du 16 mars 2020. Les salariés ont été mis au chômage partiel, en télétravail et arrêt maladie pour garde d'enfant.

Le Chiffre d'affaires cumulé, au 30 juin 2020 est de 152 166 € HT contre 321 732 € HT au 30 juin 2019, soit une variation de 169 566 € HT (- 52,7 %).

Un remboursement de 3 634 € au titre des avances perçues en 2019 sur les manifestations 2020.

Néanmoins, ces impacts ne sont pas de nature à remettre en cause la valorisation des actifs détenus ou la pérennité de nos activités : en effet, le chiffre d'affaires prévu pour le deuxième semestre de l'exercice s'élève à environ 300 000 € HT contre 393 852 € HT en 2019.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2019.

• **Concession de travaux pour la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'ALSH et la réhabilitation d'un bâtiment existant, sur le site de l'ancien CE SOLVAY à TAVAUX, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39 :**

La concession de travaux est conclue pour une durée de 20 ans et a pour objet :

- la construction et le financement des travaux d'un bâtiment neuf en extension de l'ancienne salle de spectacle de Solvay
- la réhabilitation et le financement des travaux de l'ancienne salle de spectacle en ludothèque
- la réhabilitation et le financement des travaux de l'actuelle médiathèque (tranche ultérieure)
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier,
- l'exploitation de l'ensemble immobilier, via la passation de contrats de location portant sur les locaux réalisés.

Les travaux dureront 9 mois et à leur achèvement le bâtiment sera mis en location par la SPL à la Communauté d'Agglomération. Cette location se fera par le biais d'un bail civil moyennant un loyer prévisionnel de 10 322 € par mois, soit 123 680 € par an.

Eléments marquants de 2019 :
Démarrage des travaux (OS) le 29 octobre 2019.

Le chantier a été arrêté au cause de la crise sanitaire, l'achèvement est prévu en décembre 2020.

La livraison du bâtiment est prévue au mois de juin 2020.

Eléments financiers :

DEPENSES	Bilan initial	Etat des dépenses réglées au 31/12/2019	Dépenses à régler en 2020/2021
Acquisition	-	-	
Etudes	32 200 € HT	7 181,00 € HT	23 065,00 € HT
Travaux	1 916 418 € HT	134 440 €	1 933 341 €
Assurance et taxes	101 147 € HT	3 698 € HT	97 449 € HT
Maitrise d'ouvrage	73 792 € HT	3 065 €	70 727 €
Total	2 123 557 € HT	148 384 € HT	2 124 582 € HT

Soit un bilan prévisionnel révisé de 2 272 966 € HT.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2019.

2. Commission du 10 décembre 2020 :

La Commission s'est également réunie le 10 décembre 2020 afin d'examiner le futur mode de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les services techniques ont fait une présentation du SPANC du Grand Dole : historique, éléments clés du contrat en cours comme la durée, le périmètre d'intervention, les missions du délégataire actuel.

Les motifs du choix du mode de gestion ont été exposés :

- bonne qualité du service rendu par l'actuel délégataire (avec une réserve sur le fait d'avoir deux sociétés qui n'ont pas tout à fait la même appréciation lors des contrôles),
- le risque financier est encouru par le délégataire.
- Le coût du service à l'utilisateur, prix de l'actuel délégataire en dessous de la moyenne nationale,
- possibilité d'animer en interne au service environnement du Grand Dole un programme coordonné de réhabilitations et d'organiser des groupements de vidange afin d'offrir de nouveaux services aux usagers,
- le risque financier pris par la collectivité sur le recouvrement des recettes en cas de marché de prestation ou de régie,

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport sur le choix du mode de gestion du SPANC.